



LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



Prise en compte des aspects patrimoniaux et historiques dans une opération d'effacement de seuil : l'exemple du Moulin de Chapellas



Colloque Continuité écologique - Beaune - 1^{er} juin 2017





LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



Prise en compte des aspects patrimoniaux et historiques dans une opération d'effacement de seuil : l'exemple du Moulin de Chapellas

- Contexte
- Etapes préalables
- Phase travaux / fouilles archéologiques
- Etude post – fouilles
- Intérêts et impact financier
- Visuels

Colloque Continuité écologique - Beaune - 1^{er} juin 2017



Contexte

Enjeu écologique majeur
Margaritifera margaritifera



Environ 15% des effectifs
français sur la Dronne

**Responsabilité majeure du
territoire pour la sauvegarde
de cette espèce en France**

Contexte

Enjeu écologique majeur
Margaritifera margaritifera



+

Obligation réglementaire pour les propriétaires d'ouvrages



Environ 15% des effectifs français sur la Dronne

Responsabilité majeure du territoire pour la sauvegarde de cette espèce en France

Classement de la Dronne au L214-17 (1 et 2) du Code Environnement

Transport des sédiments et circulation des poissons migrateurs avant 2018

Contexte

Enjeu écologique majeur
Margaritifera margaritifera



Obligation réglementaire pour les propriétaires d'ouvrages



+

Environ 15% des effectifs
français sur la Dronne

**Responsabilité majeure du
territoire pour la sauvegarde
de cette espèce en France**

Classement de la Dronne au L214-17
(1 et 2) du Code Environnement

**Transport des sédiments et
circulation des poissons migrateurs
avant 2018**



« Préservation de la Moule
perlière et restauration de la
continuité écologique de la
Haute-Dronne »

Contexte

- Co-portage :



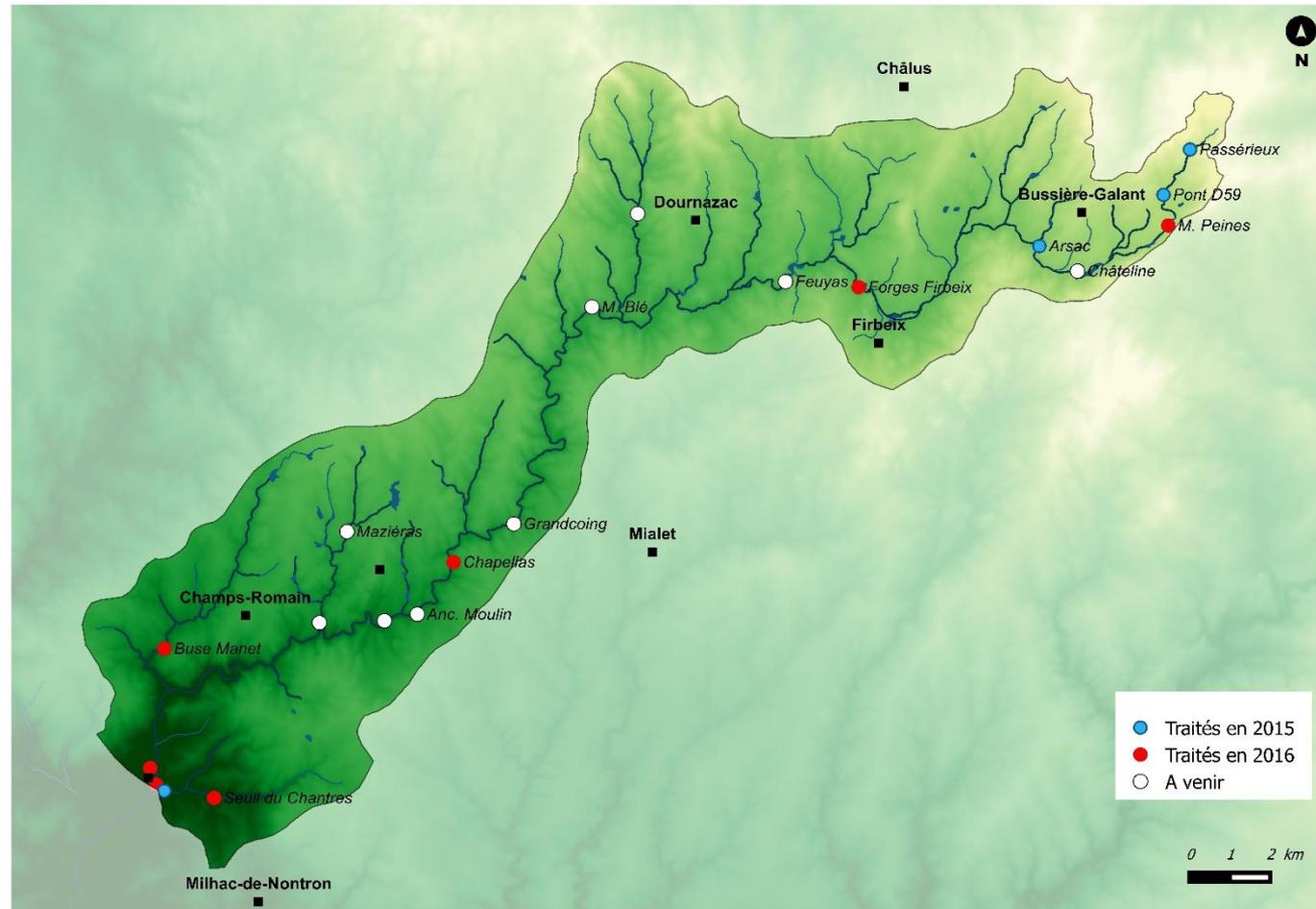
- Durée prévue : 6 ans (Juin 2014 – Mai 2020)
- Budget : 5 855 204 € (dont 50% de fonds LIFE+)

- Partenaires financiers :



Contexte

- 20 obstacles à la continuité écologique dont 12 seuils et digues sur cours principal

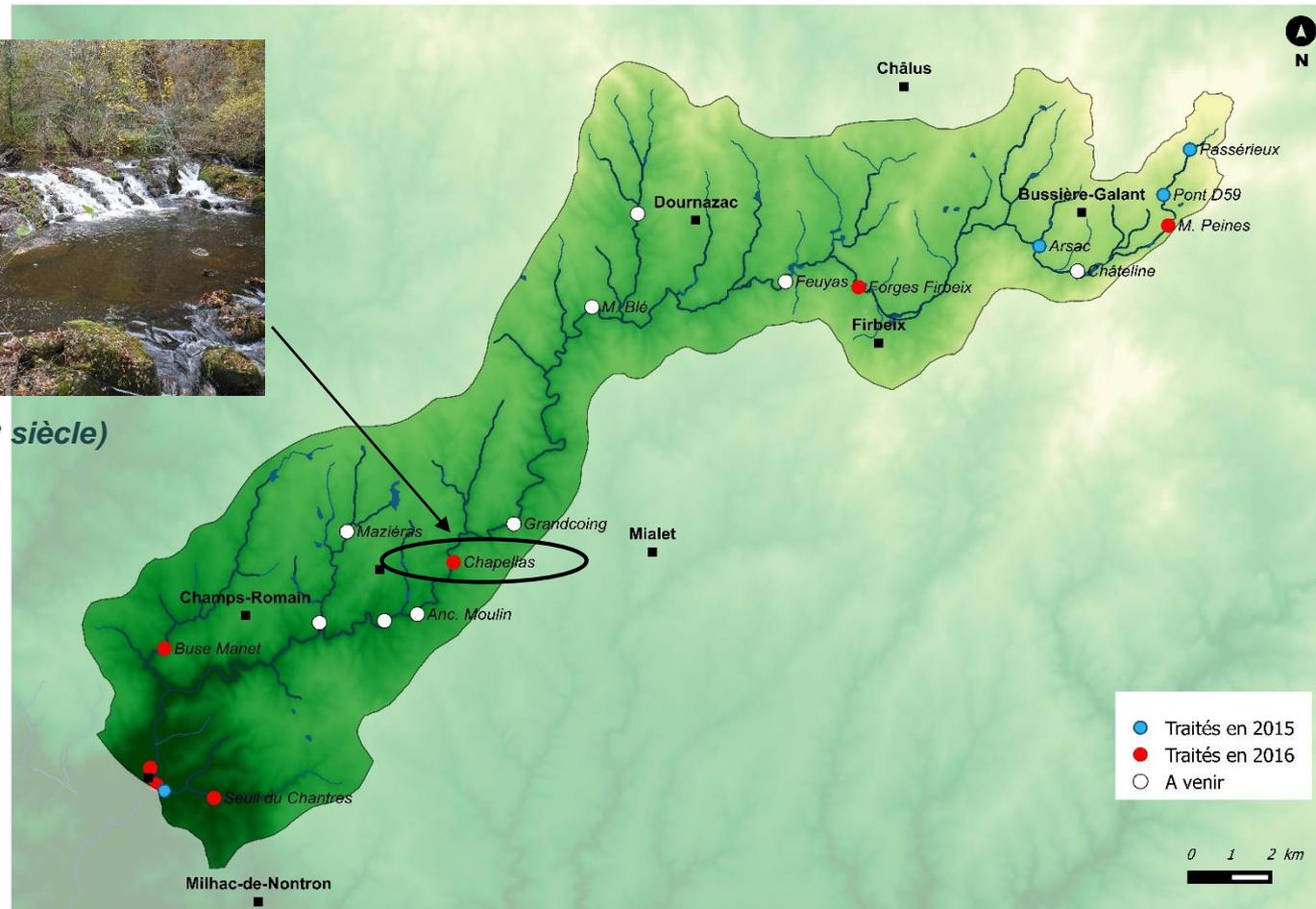


Contexte

- 20 obstacles à la continuité écologique dont 12 seuils et digues sur cours principal



(a minima XVI^e siècle)



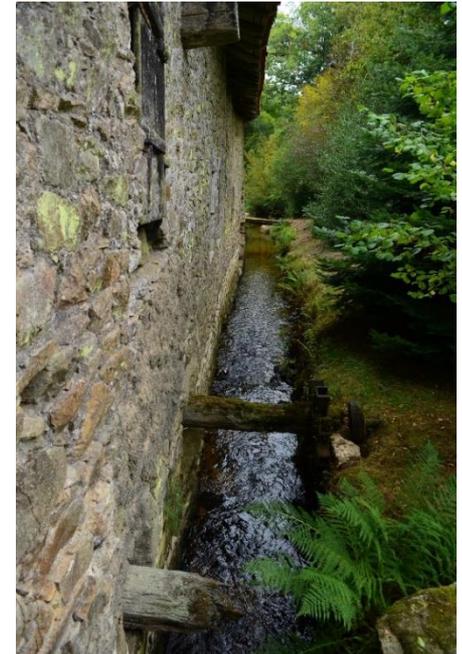
Contexte

- Charte du PNR 2010-2022

« Favoriser les actions de préservation et de restauration du patrimoine bâti »

« Engagement d'inventaires thématiques prioritaires au titre de l'Inventaire général du patrimoine culturel »

- Lancement en 2016 d'une mission d'inventaire du patrimoine en lien avec l'exploitation des ressources naturelles (**moulins**, tuileries, carrières...)
- Nécessité de documenter prioritairement les ouvrages faisant l'objet de travaux de RCE
- Service Archéologique Régional rarement consulté en dehors des périmètres « réglementés »



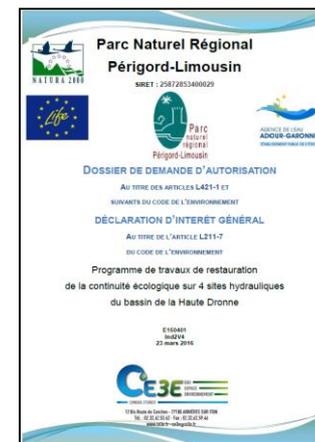
Préalables aux travaux

- **Depuis 2014** : Concertation avec les propriétaires

- **2015-2016** : Bureaux d'études CE3E mandaté par le Parc :
 - Proposition de plusieurs scénarii aux propriétaires
 - Des contraintes réglementaires et écologiques
 - Des usages économiques, des aspects patrimoniaux (ex : conservation du canal d'amenée vers une roue) et paysagers

- **Janv. 2016** : Choix d'un scénario par le propriétaire et le comité technique, puis affinement du projet

- **Mars 2016** : Dépôt dossier réglementaire (Code de l'Environnement)



Préalables aux travaux

- **Juin 2016** : le PNR saisit la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, démarche volontariste

Article L522-4 du Code du Patrimoine :

*« Hors des zones archéologiques [...], les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux **peuvent saisir l'Etat** afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique »*

- **Juillet 2016** : Arrêté de prescription d'une fouille archéologique préventive, décrivant la méthode (parfois peu adaptée) et les moyens
- **Août / Sept. 2016** :
 - Recrutement d'un bureau d'étude agréé couvrant les époques « Moyen Âge » et « Epoque moderne »
 - Demande d'autorisation de fouilles préalables
 - Recrutement de l'entreprise travaux
- **17 oct. 2016** : Arrêté d'autorisation de fouilles archéologiques
- **03 nov. 2016** : Arrêté de travaux Loi sur l'Eau

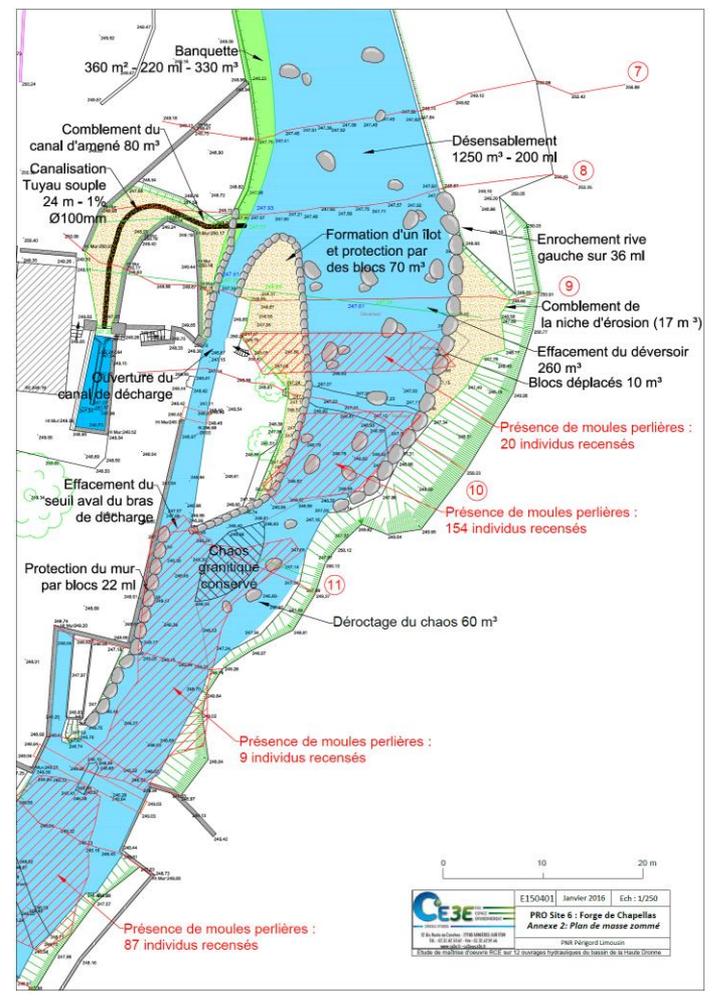
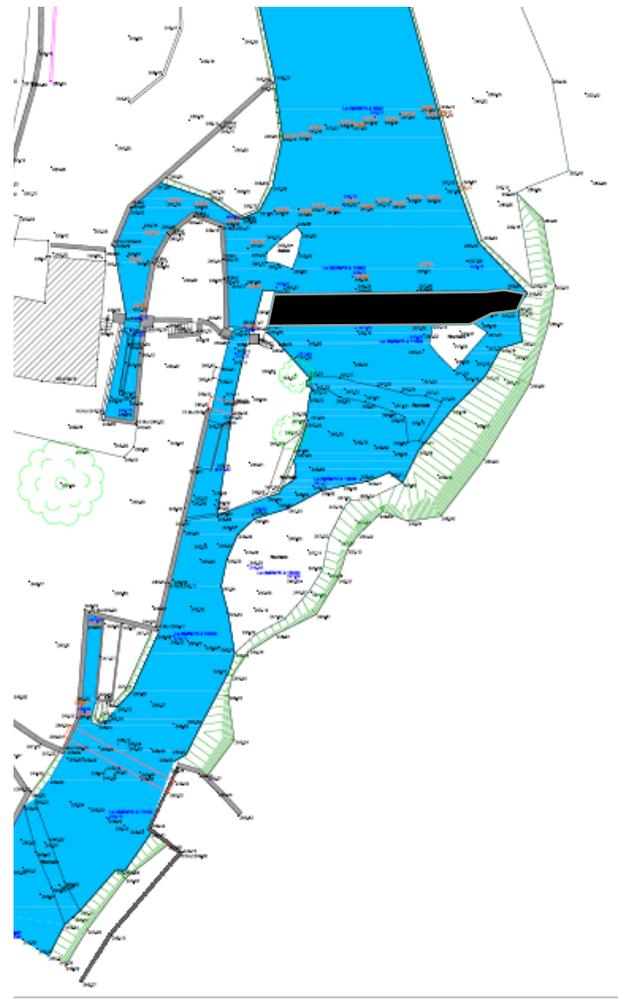
Préalables aux travaux

Moulin de Chapellas



Préalables aux travaux

Moulin de Chapellas



Phase travaux

1. Début des fouilles archéologiques sur biefs et autres organes (concomitant à l'installation de l'ETP)

2. Mise à l'eau basse par brèche en RG



Phase travaux

3. Mise hors d'eau d'une partie du seuil (RD)

4. Réquisition de la pelle mécanique pour tranchée ouverte

5. Fouilles de la tranchée, découverte de palanches sur trois épaisseurs



Phase travaux

6. Elargissement tranchée vers RD, découverte :

- bois assemblés par un système de chevillage bois
- cœur de remblais et d'argile

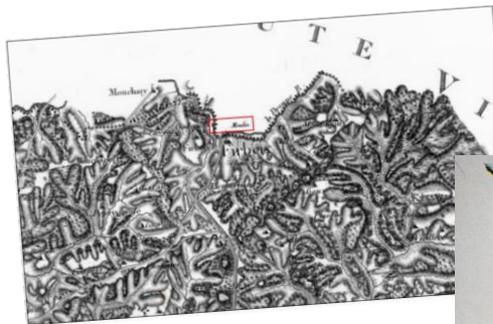
7. Levé topo, dendrochronologie et enfouissement des bois sur site, géolocalisés

8. Poursuite des travaux RCE



Phase post fouilles (12 mois – en cours)

- Analyses dendrochronologiques
- Etude documentaire – Archives
- Numérisation des relevés de terrain (relevés topo, plans, etc.)
- Actions de communication à destination du grand public en collaboration avec le Parc (visites de site, conférences, plaquettes de vulgarisation des découvertes archéologiques)



Intérêts

- D'un point de vue archéologique, la connaissance des cours d'eau est très lacunaire. Peu de chercheurs dans le domaine, difficultés de mise en œuvre en milieux aquatiques
- Pour les propriétaires et riverains, meilleure connaissance du site, de son histoire. Éléments de valorisation importants (ex : cas d'une activité de gîtes et chambres d'hôtes à Chapellas)
- Apport d'une connaissance archéologique qui n'aurait pas été possible en l'absence de travaux de RCE sur des sites délabrés, sans usage et sans moyens dédiés
- Inscription du cours d'eau dans son histoire, qui évolue au gré des besoins, des usages qui en sont faits par l'Homme, etc. Il y a eu un « avant » barrage, un « avec », et désormais un « après »

Impact financier

	Coût (€ TTC)	Prise en charge
Effacement et restauration	74 113	 <p>AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>100% (cas particulier d'un appel à projet dédié « effacement »)</p>
Mise à disposition équipe chantier et pelle mécanique	9 219	
Bureau études archéologie	32 080	
Coordinateur SPS	540	
<i>Total induit par les fouilles archéologiques</i>	<i>41 840 €TTC</i>	<i>(36% du montant total de l'opération)</i>

Prises de vue post-travaux

Avant



Prises de vue post-travaux

Avant



Après



Prises de vue post-travaux

Avant



Après





LIFE 13 NAT/ FR / 000506 - Préservation de la Moule perlière et restauration de la continuité écologique sur la Haute-Dronne



Prise en compte des aspects patrimoniaux et historiques dans une opération d'effacement de seuil : l'exemple du Moulin de Chapellas



Colloque Continuité écologique - Beaune - 1^{er} juin 2017

